

La pharmacie clinique dans les hôpitaux belges

Note stratégique 2015 - 2020

SPF Santé publique
DG Soins de santé
Cellule Qualité et Sécurité des patients
Réseau des Comités médico-pharmaceutiques (CMP)
Équipe de pharmacie hospitalière (EPH)

CONTENU

1. Résumé
2. Intention de la note stratégique
3. Définition et objectifs de la pharmacie clinique
4. Du projet pilote au financement structurel
5. Vision du SPF Santé publique
 - I. Proposer aux patients une pharmacothérapie optimale et sûre
 - II. Garantir des soins pharmaceutiques transmuraux
 - III. Développer, entretenir et adapter le savoir- faire et les connaissances pharmaco-thérapeutiques
 - IV. Développer les aptitudes de communication
6. Rôle et missions du Réseau des Comités médico-pharmaceutiques et de l'Équipe de pharmacie hospitalière
7. Plan d'action du Réseau des Comités médico-pharmaceutiques et de l'Équipe de pharmacie hospitalière
8. Ensemble d'indicateurs pour les hôpitaux
9. Conclusion
10. Sources

EN ANNEXE: Références Internationales en Nationales

1. Résumé

Tous les hôpitaux aigus disposent à présent d'un **financement** pour (continuer à) développer la mise en oeuvre de la pharmacie clinique en milieu hospitalier (arrêté royal du 8 janvier 2015 – liquidation du budget des moyens financiers). Ce budget est calculé en fonction du nombre de lits agréés et est exprimé en nombre de pharmaciens hospitaliers équivalents temps plein.

Le SPF Santé publique s'engage, avec les membres du Réseau des Comités médico-pharmaceutiques, à poursuivre le développement, le soutien et l'évaluation de la **pharmacie clinique** dans les hôpitaux belges, et à faire rapport à ce sujet.

La pharmacie clinique et les soins pharmaceutiques multidisciplinaires sont devenus des concepts bien établis des soins axés sur le patient. La pharmacie clinique venant s'ajouter à la liste de ses tâches, il est de la responsabilité du pharmacien hospitalier d'assurer des soins pharmaceutiques sûrs, efficaces, efficaces et axés sur le patient - que ce soit en milieu hospitalier ou avec les prestataires de soins externes. Ceci implique de collaborer avec les spécialistes médicaux, les généralistes, pharmaciens (hospitaliers) et les infirmiers.

Les médicaments sont à la fois le fondement de la politique thérapeutique et une source croissante de dépenses. Outre leurs implications thérapeutiques et financières, les médicaments sont également à l'origine d'effets indésirables (évitables). La sécurité des médicaments, l'observance médicamenteuse et le transfert correct de la médication à travers les systèmes des soins et vers le domicile du patient gagnent en importance, tout comme la prescription et l'administration rationnelles des médicaments.

La **vision** du Réseau des CMP en ce qui concerne le suivi du développement de la pharmacie clinique en milieu hospitalier se concentre sur les **quatre domaines** suivants :

1. Proposer une pharmacothérapie optimale et sûre aux patients hospitalisés et patients ambulants. Les actions et conseils pharmaceutiques cliniques axées sur les patients du pharmacien hospitalier au sein d'une équipe de soins pluridisciplinaire constituent la base de l'application de la pharmacie clinique à l'hôpital.
2. Garantir les soins pharmaceutiques transmuraux.
3. Développer, entretenir et adapter le savoir-faire et les connaissances pharmacothérapeutiques.
4. Développer les aptitudes de communication, avec le patient ainsi qu'avec les autres prestataires de soins.

L'enregistrement d'**indicateurs standard** permettra de suivre le développement de la pharmacie clinique en milieu hospitalier.

Dans le plan d'action élaboré pour la période allant de 2015 à 2020, l'accent est mis chaque année sur un domaine différent de la pharmacie clinique.

En poursuivant le développement de la pharmacie clinique, l'autorité poursuit plusieurs objectifs : améliorer la qualité et la sécurité des soins pharmaceutiques, un meilleur service au patient, assurer les soins transmuraux et maîtriser les coûts.

2. Intention de la note stratégique

La présente note stratégique explique la définition, la vision, le rôle et les missions du Réseau des Comités médico-pharmaceutiques (CMP) et de l'Équipe de pharmacie hospitalière (EPH), ainsi que le plan d'action incluant le suivi à l'aide d'indicateurs.

Grâce à plusieurs projets pilotes, le plan stratégique précédent du Réseau des CMP (2008) a permis de préciser les **tâches spécifiques** du pharmacien hospitalier et de **mieux faire connaître** le concept de la pharmacie clinique.

Le nouveau plan stratégique en matière de pharmacie clinique dans les hôpitaux belges vise à mettre la pharmacie clinique en œuvre à travers un plan d'action (2015-2020).

La pharmacie clinique est le processus au cours duquel un pharmacien collabore avec d'autres prestataires de soins, et avec le patient, en vue de l'établissement, de la mise en œuvre et du suivi d'un plan thérapeutique.

À cet égard, la priorité est de proposer une pharmacothérapie intramurale et transmurale efficace et de qualité.

Par « **intramural** », il faut entendre les médicaments administrés aux patients hospitalisés et ambulants. La « pharmacothérapie **transmurale** » met l'accent sur une harmonisation effective de la médication reçue à l'hôpital et à domicile. L'objectif est de garantir la continuité des soins pharmaceutiques.

Lorsque le patient est admis, on vérifie quels médicaments il prend chez lui et on les enregistre. Le suivi pharmaceutique transmurale garantit la continuité des soins en cas de transfert du patient. Les protocoles de soins sont rédigés et surveillés en collaboration avec les spécialistes médicaux et le personnel infirmier. Le pharmacien hospitalier fournit également des instructions et des informations sur l'utilisation correcte des médicaments. Le pharmacien hospitalier clinicien se charge de la médication de sortie et joue le rôle d'interlocuteur vis-à-vis de la première ligne.

L'ancrage de la pharmacie clinique dans les hôpitaux, les modifications apportées à l'arrêté royal n°78 relatif à l'exercice des professions de soins de santé et les modifications apportées à la culture organisationnelle dans les hôpitaux prennent le temps nécessaire ; c'est la raison pour laquelle d'un plan par étapes est proposé.

Dans le plan d'action élaboré pour la période allant de 2015 à 2020, l'accent est mis chaque année sur un domaine différent de la pharmacie clinique.

3. Définition, objectifs de la pharmacie clinique et contexte renouvelé

La pharmacie clinique vise à assurer des soins pharmaceutiques **justifiés** et **axés sur le patient**, dans le cadre desquels **l'efficacité, l'efficacité et la sécurité** de la pharmacothérapie sont **optimisés** par une **équipe de soins pluridisciplinaire** et dans le cadre d'une **politique globale de soins**.

Les **objectifs** de la pharmacie clinique consistent à :

- maximiser l'effet clinique des médicaments utilisés pour un maximum de patients ;
- minimiser les événements iatrogènes en surveillant la médication du patient ;
- limiter le coût du traitement médicamenteux.

La pharmacie clinique fait partie du **nouvel ensemble de tâches** de l'officine hospitalière.

Outre ses tâches classiques de la politique d'achat et d'approvisionnement des médicaments et des dispositifs médicaux, des préparations, y compris la stérilisation des dispositifs médicaux, la distribution, la tarification et la facturation, le pharmacien hospitalier se consacre désormais aussi au suivi et à la sécurisation des traitements médicamenteux depuis l'admission du patient à l'hôpital, tout au long de son séjour et jusqu'à sa sortie.

Dans une optique de maîtrise des coûts, on a instauré un système de forfaitisation des médicaments dans les hôpitaux en 2006. Le pharmacien hospitalier contribue à l'évaluation des **thérapies médicamenteuses** afin de pouvoir soigner le patient de manière optimale et veiller d'un point de vue pharmaco-économique à l'utilisation rationnelle des médicaments et des dispositifs médicaux, ce qui peut faire baisser les coûts pharmaceutiques. Dans ce contexte nous parlons d'un pharmacien hospitalier clinicien.

Depuis 2011, la **formation en pharmacie hospitalière** a également été adaptée de manière à répondre à la nécessité d'acquérir et de développer de nouvelles compétences. Le Master complémentaire (Master of Science) en pharmacie hospitalière a été allongé, passant d'une durée d'un an à une durée de trois ans.

Ce Master complémentaire peut être obtenu au terme d'une formation interuniversitaire dispensée dans quatre universités néerlandophones (Katholieke Universiteit Leuven, Vrije Universiteit Brussel, Universiteit Gent en Universiteit Antwerpen) et trois universités francophones (Université libre de Bruxelles, Université catholique de Louvain, Université de Liège).

En sa qualité de Master complémentaire en pharmacie hospitalière, le pharmacien hospitalier clinicien possède les **connaissances et l'expérience en pharmacothérapie** qui lui permettent de mettre en œuvre, en collaboration avec les médecins et les infirmiers, une pharmacothérapie adaptée en faveur des patients de l'hôpital.

Pour atteindre les objectifs thérapeutiques, le pharmacien hospitalier clinicien se réfère à des directives **étayées scientifiquement** et **centrées sur le patient**, et les transpose au niveau local en directives multidisciplinaires. La mise en œuvre des procédures concernant le processus médicamenteux a son importance dans le cadre de la préparation de **l'accréditation des hôpitaux**.

Le développement de la pharmacie clinique exercée par le pharmacien hospitalier clinicien au sein d'une équipe pluridisciplinaire répond à l'évolution des soins pharmaceutiques.

4. Des projets pilotes au financement structurel

En vue de soutenir l'évolution des soins pharmaceutiques, le SPF Santé publique a, de 2007 à 2014, mis des **moyens financiers** à disposition pour encourager et appuyer le développement de la pharmacie clinique dans les hôpitaux-candidats sélectionnés.

Les projets pilotes de pharmacie clinique menés dans 27 hôpitaux (entre juillet 2007 et juillet 2010) et dans 54 établissements (de juillet 2010 et juillet 2014) ont posé les jalons de **l'innovation** dans le domaine des soins pharmaceutiques.

Un pharmacien hospitalier à temps plein ou à temps partiel a développé la pharmacie clinique dans une ou plusieurs unités de soins. Le Réseau des Comités médico-pharmaceutiques a assuré l'encadrement et l'évaluation des projets pilotes.

La phase pilote a été clôturée en 2014 et un **financement structurel** pour tous les hôpitaux aigus est prévu depuis juillet 2014 dans le budget des moyens financiers (BMF) en faveur de l'ensemble des hôpitaux aigus et de 4 institutions psychiatriques. Le montant total de la mise en oeuvre de la pharmacie clinique dans ces hôpitaux s'élève à **6 736 250 €**.

L'Autorité fédérale dispose de plusieurs leviers destinés à élaborer le plan stratégique pour la pharmacie clinique.

Certains éléments de **l'accord de gouvernement de 2014** soutiendront la poursuite du développement de la pharmacie clinique, comme la mise en oeuvre de la médecine factuelle (« evidence based medicine »), le dossier électronique du patient, l'accent mis sur la qualité et la sécurité des soins, les soins auto-administrés et l'autogestion, l'importance de la formation pour les prestataires de soins, ainsi que la mise à disposition d'informations au patient aisément accessibles.

La **révision de l'AR n° 78** est aussi une opportunité d'ancrer la pharmacie clinique dans la liste des tâches du pharmacien hospitalier et la place de celui-ci au sein de l'équipe pluridisciplinaire.

5. Vision du SPF Santé publique (Cellule Qualité de la DG Soins de santé)

La cellule Qualité de la Direction générale Soins de santé (SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement) a élaboré une mission visant à mettre en oeuvre et à soutenir des soins sûrs et de qualité. Cette mission constitue la base de la politique et est soutenue par le Réseau des CMP. Cette **mission** se définit comme suit :

La Cellule Qualité encourage la mise en oeuvre d'une politique de soins intégrée, axée sur le patient et fondée sur des preuves scientifiques, au moyen de programmes novateurs et durables en concertation avec ses partenaires.

En se fondant sur l'expérience acquise dans le cadre des projets pilotes, le **Réseau des CMP** a élaboré une **vision** quant à la mise en oeuvre de la pharmacie clinique en milieu hospitalier pour les 6 prochaines années. Cette vision tient compte de ce qui est réalisable au sein de l'organisation de l'hôpital, en se rattachant aux autres initiatives fédérales, telles que le plan pluriannuel Qualité et Sécurité des patients et les points d'action du Roadmap e-Santé.

La **vision et le plan d'action y afférent (2015-2020)** mettent l'accent sur 4 domaines :

- I. Proposer aux patients une pharmacothérapie optimale et sûre
- II. Garantir des soins pharmaceutiques transmuraux
- III. Développer, entretenir et adapter le savoir-faire et les connaissances pharmacothérapeutiques
- IV. Développer les aptitudes de communication

Le Comité médico-pharmaceutique à l'hôpital est chargé de mettre en oeuvre la pharmacie clinique au moyen d'un plan d'action. La réalisation du plan d'action est une mission qui relève de l'équipe de soins pluridisciplinaire. En revanche, le suivi général est réalisé par le CMP.

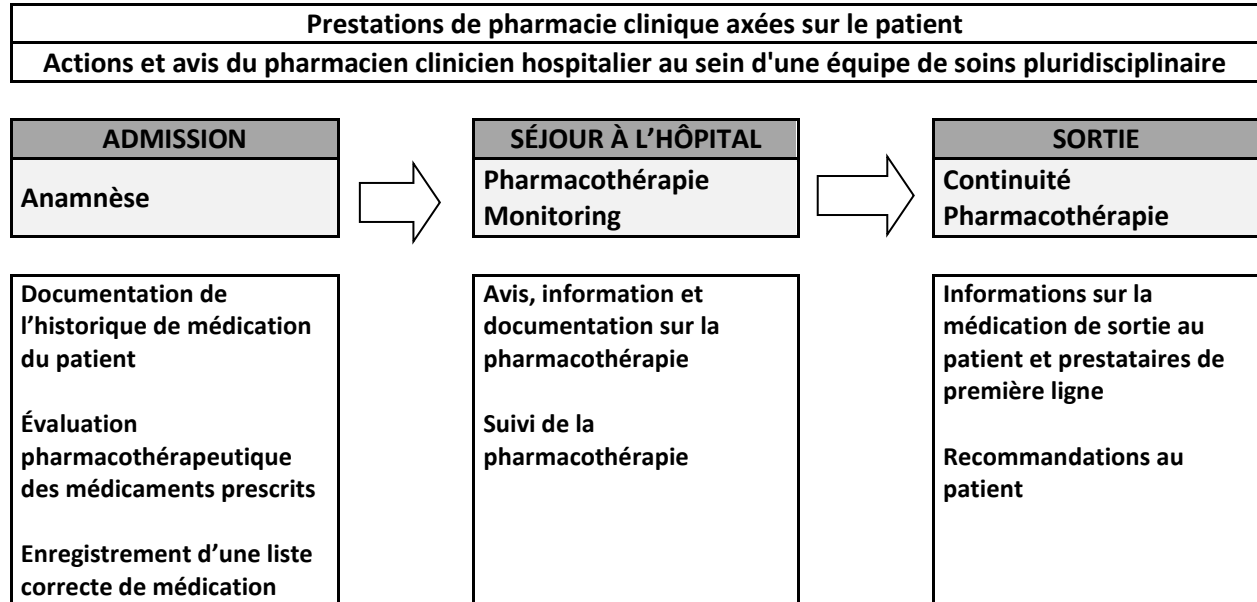
I. *Proposer aux patients une pharmacothérapie optimale et sûre*

Les activités de pharmacie clinique ont lieu en partie **au sein de l'unité de soins** et en partie **au niveau central**, au sein de la pharmacie hospitalière.

Le tableau ci-dessous reprend un aperçu des **actions de pharmacie clinique axées sur le patient**, lesquelles constituent la base pour l'application de la pharmacie clinique à l'hôpital.

Dans ce contexte, **les actions** sont des actes pharmaceutiques réalisés par le pharmacien hospitalier clinicien, comme l'analyse de l'historique de la médication, le suivi de certains paramètres ou groupes de médicaments.

Un **avis** est une proposition de modification ou d'adaptation d'une thérapie ou d'un schéma thérapeutique, avec la surveillance et le suivi nécessaires.



Le suivi pharmaco thérapeutique du patient débute à son **admission** et se poursuit **tout au long de son séjour**, jusque et y compris à sa **sortie**. Il est effectué de la façon la plus efficace possible aux différents stades du processus thérapeutique et en **concertation pluridisciplinaire**.

Le pharmacien hospitalier clinicien valide la prescription de médicaments avant que le médicament ne soit administré au patient (si possible). La prescription électronique permet d'effectuer, depuis la pharmacie centrale, un suivi des **médicaments et/ou patients à risque**.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la pharmacie clinique au sein de l'hôpital, le suivi porte de préférence sur les **groupes cibles** qui courent un risque élevé de problèmes liés à l'utilisation de médicaments. Par « groupes cibles », on entend un **groupe de patients** (p. ex. gériatrie, pédiatrie, psychiatrie), une **pathologie** (p. ex. oncologie, insuffisance rénale, diabète) ou un **groupe de médicaments** (p. ex. anticoagulants, antibiotiques, antalgiques, nutrition médicale).

La formation et l'information des médecins, des infirmiers, des pharmaciens et les assistants contribuent à l'augmentation de la qualité et de la sécurité de la pharmacothérapie.

L'élaboration de **normes** et de **protocoles de pharmacothérapie** en fonction des groupes de médicaments et des syndromes permet d'atteindre tous les patients de l'hôpital. Par exemple pour les médicaments à haut risque (**MHR**), tels que les anticoagulants, l'insuline, les électrolytes concentrés, une harmonisation est opérée à cet égard avec le deuxième programme pluriannuel en matière de qualité et de sécurité du patient.

Ancrer la pharmacie clinique au sein de l'organisation requiert de mener des **actions et campagnes spécifiques de pharmacie clinique**. Celles-ci s'adressent à la fois aux prestataires de soins et aux patients, et visent une utilisation correcte et rationnelle des médicaments (p. ex. switch IV-PO, nutrition artificielle, médicaments coûteux).

Une **pharmacovigilance** intensive à l'hôpital envers les effets indésirables ou inconnus par le pharmacien hospitalier est importante.

La **prescription électronique** donne la possibilité d'accentuer la vigilance au sein de l'hôpital et contribuera ainsi à une pharmacothérapie optimale et sûre.

II. Garantir des soins pharmaceutiques transmuraux

Toute **admission** à l'hôpital, tout **transfert** à l'intérieur de l'hôpital et toute **sortie** peuvent compromettre la continuité des soins pharmaceutiques, avec pour corollaire des réadmissions et des soins plus coûteux.

La standardisation des procédures d'admission et de sortie et l'**accompagnement axé sur le patient** peuvent éviter que des incidents ne se produisent lors du transfert.

La **plateforme électronique de communication** facilitera le transfert transmurale d'un schéma de médication correct. Cette plateforme électronique de communication se développe parallèlement aux évolutions du Roadmap e-Santé.

Il est souhaitable d'évaluer régulièrement la nécessité, la sécurité et les aspects pratiques de cette prise de médicaments chez **les personnes qui prennent des médicaments de façon chronique**.

III. Développer, entretenir et adapter le savoir-faire et les connaissances pharmacothérapeutiques

Le Réseau des CMP souhaite mettre à profit les **connaissances et compétences** acquises au cours de la phase pilote et les étoffer au cours de la phase structurelle.

Le Réseau des CMP et l'EPH suivent, évaluent et rendent compte de l'évolution de la pharmacie clinique dans les hôpitaux. Ils organisent des journées d'étude et des workshops afin de promouvoir l'échange d'informations et d'expertise.

Les **études de cas** (voir plan d'action) permettront au pharmacien hospitalier clinicien de contribuer aux recherches scientifiques portant sur la pratique et axées sur l'amélioration des soins en faveur du patient individuel.

IV. Développer les aptitudes de communication

Le développement des aptitudes de communication est un quatrième axe prioritaire. Il importe que **le patient** et/ou sa **famille** reçoive des explications adaptées et intelligibles sur les schémas de médication pendant son séjour et à sa sortie. Ces explications aident en effet le patient et l'incitent à prendre en main sa consommation de médicaments (**responsabilisation du patient**).

Par une communication adéquate avec les autres prestataires de soins, le pharmacien hospitalier clinique contribue à l'amélioration des soins pharmaceutiques, que ce soit au sein de l'hôpital ou dans le secteur ambulatoire.

Le pharmacien hospitalier clinicien devient important comme personne d'information aussi bien pour les prestataires de soins que pour le patient.

6. Rôle et missions du Réseau des CMP et de l'Équipe de pharmacie hospitalière

L'équipe de pharmacie hospitalière et les membres du Réseau des CMP oeuvrent au développement de la politique en matière de pharmacie clinique.

Conditions préalables :

La mise sur pied d'une politique de pharmacie clinique et dans d'autres domaines à l'intérieur des soins pharmaceutiques requiert une EPH à part entière. C'est-à-dire une équipe composée d'un nombre suffisant d'équivalents temps plein au sein de la DG Soins de santé, qui pourra veiller au déploiement du plan d'action dans les hôpitaux.

Les membres du Réseau des CMP et les experts collaborent avec l'EPH. Ils partagent leurs connaissances et leur expérience et revoient les activités de l'EPH. Ils valident la note de vision et le plan d'action. Ils suivent la mise en œuvre et l'ancrage de la pharmacie clinique.

Les missions de l'équipe de pharmacie hospitalière sont les suivantes:

- ***Mettre au point une vision et rédiger une note stratégique ainsi qu'un plan d'action en collaboration avec le Réseau des CMP.***
- ***Aider les pharmaciens hospitaliers et les directions à développer et à pérenniser la pharmacie clinique en tant que discipline faisant partie des tâches dévolues à la pharmacie hospitalière.***
- ***Mesurer, évaluer et rendre compte des résultats et de l'évolution de la pharmacie clinique dans les hôpitaux.***
- ***Faciliter la collaboration et l'échange de données au sein du SPF Santé publique concernant la qualité et la sécurité des patients.***
- ***Créer une assise au sein du SPF Santé publique pour que le thème de la pharmacie clinique soit inclus dans les activités où la collaboration pluridisciplinaire joue un rôle clé, avec notamment le programme pluriannuel « Qualité et Sécurité des Patients » et les soins transmuraux.***
- ***Créer une assise auprès des décideurs politiques en vue de développer la mise en œuvre de la pharmacie clinique dans les hôpitaux.***
- ***Favoriser la collaboration entre les hôpitaux.***
- ***Viser à une sécurité du patient maximale en collaboration avec les prestataires de soins.***

7. Plan d'action du Réseau des CMP et de l'EPH

La mise en œuvre de la pharmacie clinique est possible grâce au financement, au plan d'action, au soutien de l'EPH, à la diffusion d'informations par le biais de symposiums, d'ateliers thématiques et du site web www.mfc-cmp.be.

La modification et la clarification de l'AR n° 78 en ce qui concerne les missions essentielles du pharmacien hospitalier contribueront au déploiement de la pharmacie clinique au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

La mise en œuvre du plan d'action est favorisée par la collaboration et la concertation du Réseau des CMP avec les partenaires suivants: le SPF Santé publique, Direction générale (DG) Santé publique, l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS), l'INAMI, le CBIP, le *Belgian Antibiotic Policy Coordination Comité* (BAPCOC), le Réseau du Comité de sécurité du matériel médical (MMC), les hôpitaux, les CMP respectifs et d'autres organisations scientifiques.

La responsabilité de la mise en œuvre du plan d'action incombe aux Directions et aux membres du CMP, ils participent au développement de la pharmacie clinique et sont informés des activités.

La mise en œuvre de la pharmacie clinique au sein de l'organisation de l'hôpital nécessite certains changements au niveau de l'organisation, des concepts et des mentalités.

- **Sur le plan de l'organisation:** le soutien de la mise en œuvre de la pharmacie clinique en milieu hospitalier suppose une certaine flexibilité, une bonne préparation et une communication de qualité. Il importe que le processus de mise en œuvre se déroule de façon claire, cohérente et transparente. Une vision commune et des accords clairs permettent de savoir quelles actions on va entreprendre et de quelle façon les intéressés en seront informés ;
- **Sur le plan conceptuel :** un excellent leadership et un certain espace décisionnel donnent de la visibilité aux résultats de la mise en œuvre de la pharmacie clinique. Quant aux connaissances et compétences du pharmacien hospitalier clinicien, elles sont un gage de confiance ;
- **Sur le plan de la culture :** une culture adaptative et innovatrice au sein de l'organisation en ce qui concerne la collaboration multidisciplinaire revêt une grande importance pour l'efficacité opérationnelle de la pharmacie clinique en milieu hospitalier.

Le **plan d'action 2015-2020** est modulaire et sera progressivement étendu à 1 thème par an :

2015: ancrer les conditions de base pour la mise en œuvre de la pharmacie clinique

2016: développer une méthode structurée pour l'anamnèse, la régulation et la communication des soins pharmaceutiques à l'admission et à la sortie

2017: pratiquer la pharmacie clinique pour des groupes cibles (patients et/ou thérapies)

2018: pratiquer le risque-screening pour des groupes cibles de patients

2019: pratiquer le risque-screening pour des groupes de médicaments /pathologies

2020: évaluer les 5 années de pharmacie clinique structurée

Sept critères ont été définis par rapport au suivi: missions, rapport d'activités, indicateurs, enregistrement case report, connaissances et formations, qualité et sécurité du patient, communication.

Le suivi du plan d'action sera assuré sur base du rapport annuel des hôpitaux concernés et les indicateurs standards (des indicateurs de structure, de processus et de résultat, qui sont évalués annuellement).

Brève argumentation relative à la structure et au choix des thèmes du plan d'action 2015-2020

1. Ancrer les conditions de base pour la mise en œuvre de la pharmacie clinique (2015)

Tous les hôpitaux mettent à la disposition les budgets reçus pour perpétuer le développement de la pharmacie clinique en milieu hospitalier. Ce budget est calculé en fonction du nombre de lits agréés et est exprimé en nombre de pharmaciens hospitaliers équivalents temps plein.

L'hôpital définit une vision et un plan d'action pour le développement de la pharmacie clinique en son sein. Cette vision est supportée par chaque prestataire impliqué dans les soins au patient. Le pharmacien hospitalier clinicien fait partie intégrante de l'équipe de soins pluridisciplinaire et coordonne les soins pharmaceutiques au patient. Le pharmacien hospitalier clinicien a accès au dossier médical du patient et l'enregistrement de la consultation pharmaceutique dans le dossier du patient est très important pour la communication de l'information.

2. Développer une méthode structurée pour l'anamnèse, la régulation et la communication des soins pharmaceutiques à l'admission et à la sortie (2016)

Ceci présume que le pharmacien hospitalier clinicien à accès au dossier médical du patient, incluant les données médicales, pharmaceutiques, les informations des infirmiers et du labo, concernant le patient.

Sur base de ces données le pharmacien hospitalier clinicien est dans la possibilité de rédiger le dossier pharmaceutique du patient et de suivre la thérapie pharmaceutique. Pour ce travail il utilise une méthode structurée, composée d'une analyse des médicaments, des avis pour une optimisation des prescriptions et l'information des différents acteurs, aussi bien des soignants que du patient.

Le pharmacien hospitalier clinicien accompagne le patient à sa sortie. Il fournit au patient / à sa famille des explications et conseils au sujet de la suite du traitement, informe le médecin traitant et communique des informations complémentaires au pharmacien d'officine.

Outre sa participation dans le suivi du patient intra-muros, le pharmacien hospitalier clinicien est un élément essentiel de la continuité des soins, dans le cadre de la transition entre soins de première et deuxième lignes et inversement. Ces moments de transfert comportent un risque de discordances dans l'anamnèse médicamenteuse à l'admission (oubli, indication erronée, mauvais dosage, forme inadéquate, mauvais moment, mauvaise fréquence, double médication) ou à la sortie (traitement arrêté sans raison, médicament qui est de nouveau pris sans indication claire, problèmes de substitution-resubstitution).

Un formulaire d'admission et de sortie univoque et un dossier pharmaceutique partagé intégré dans le dossier médical informatisé sont bénéfiques à la communication.

3. *Appliquer la pharmacie clinique pour des groupes cibles de patients et/ou des thérapies (2017)*

Dans le cadre de la mise en œuvre de la pharmacie clinique au sein de l'hôpital, le suivi porte de préférence sur les groupes de patients qui courent un risque élevé de problèmes liés à l'utilisation de médicaments (p. ex. patients âgés, présentant une insuffisance cardiaque et/ou rénale, patients oncologiques...)

Outre sa participation dans le suivi du patient intra-muros, le pharmacien hospitalier clinicien est un élément essentiel de la continuité des soins, dans le cadre de la transition entre soins de première et deuxième lignes et inversement. Ces moments de transfert comportent un risque de discordances dans l'anamnèse médicamenteuse à l'admission (oubli, indication erronée, mauvais dosage, forme inadéquate, mauvais moment, mauvaise fréquence, double médication) ou à la sortie (traitement arrêté sans raison, médicament qui est de nouveau pris sans indication claire, problèmes de substitution-resubstitution).

Un formulaire d'admission et de sortie univoque et un dossier pharmaceutique partagé intégré dans le dossier médical informatisé sont bénéfiques à la communication.

4. *Utiliser le dépistage des risques chez des groupes cibles de patients (2018)*

Le dépistage des risques chez les patients permet d'identifier les patients à haut risque et de les suivre de manière intensive. Sur base de la stratification des risques, des protocoles sont élaborés pour les signaux de pharmacovigilance chez les patients qui présentent un risque réduit, ce qui renforce la qualité, la sécurité et l'efficacité de la pharmacothérapie au niveau de l'hôpital.

5. *Utiliser le dépistage de risques pour des pathologies (2019)*

En plus du suivi des groupes de patients à risque, nous nous focaliserons en 2019 sur le suivi de **pathologies** (p. ex. oncologie, insuffisance rénale, diabète) ou de **groupes de médicaments** (p. ex. anticoagulants, antibiotiques, antalgiques, nutrition médicale).

6. *Évaluation des 5 années de pharmacie clinique structurelle (2020)*

L'aperçu des résultats des actions de pharmacie clinique permettra l'évaluation de l'implémentation de la pharmacie clinique dans les hôpitaux.

Une analyse profonde, des commentaires, des suggestions et actions d'améliorations seront formulés.

Plan d'Action de la Note stratégique 'La pharmacie clinique dans les hôpitaux belges' 2015-2020

Domaines	EPH Réseau CMP	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Rédiger Organiser	Le suivi et l'évaluation du développement- de la consolidation- l'élargissement de la pharmacie clinique (PC) dans les hôpitaux à l'aide d'un plan modulaire. Chaque année le plan d'action sera étendu à 1 thème, sur lequel sera mis l'accent.					
Une pharmacothérapie optimale et sûre	Vision Guide Note stratégique Rapport d'activités Indicateurs Clinicamp	Ancrer les conditions de base pour la mise en œuvre de la PC	Développer une méthode structurée pour l'anamnèse, l'enregistrement et la communication des soins pharmaceutiques à l'admission et à la sortie	Appliquer la PC pour des groupes cibles de patients et/ou thérapies	Dépistage de risques pour des groupes cibles de patients	Dépistage de risque pour des pathologies	évaluer les 5 années de PC structurelle
Des soins pharmaceutiques transmuraux	Clinicamp Journée d'étude	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une assise au sein du SPF Santé publique pour que le thème de la pharmacie clinique soit inclus dans les activités où la collaboration pluridisciplinaire et les soins transmuraux jouent un rôle clé. - Informer et sensibiliser les généralistes, les pharmaciens d'officine, les patients et leur famille. 					
Le savoir- faire et les connaissances pharmaco- thérapeutiques	Clinicamp Méthode et grille d'enregistrement d'un case -report Posters	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la collaboration et l'échange de données au sein du SPF Santé publique concernant la qualité et la sécurité des patients. (Le plan pluriannuel Qualité et Sécurité des patients, Roadmap e-Santé, responsabilisation du patient, Sons chroniques, ...) - Suivre des évolutions récentes en pharmacothérapie. - Mettre à disposition des hôpitaux des informations précises sur la mise en œuvre de la PC. - Répondre correctement et avec efficacité aux questions posées par les hôpitaux. - Collectionner les case-reports d'acis de PC, rédiger suivant la méthode SOAP et archiver les case-reports anonymisés. - Analyser les informations à des fins scientifiques et pédagogiques. - Collaborer avec les universités qui forment les pharmaciens hospitaliers. 					
Les aptitudes de communication		<ul style="list-style-type: none"> - Échanger des informations et des expériences concernant la communication les autres prestataires de soins et les patients. - Utiliser les canaux de communication : website, lettre d'informations, guides, clinicamp, posters. 					

8. Indicateurs

L'enregistrement d'indicateurs standard permettra de suivre le développement de la pharmacie clinique en milieu hospitalier.

L'**indicateur structurel** mesurera les éléments de la structure de l'établissement grâce auxquels la pharmacie clinique est possible. L'**indicateur de processus** identifie les actions au travers desquelles on obtient les indicateurs de résultat. Quant à l'**indicateur de résultat**, il mesure le résultat souhaité.

Au cas où il y a plusieurs projets ou thèmes de pharmacie clinique en cours à l'hôpital, plusieurs indicateurs de processus et de résultats seront suivis.

Rapportage d'indicateurs standard à l'autorité fédérale

Ces indicateurs sont enregistrés périodiquement et les résultats sont mentionnés dans le rapport annuel d'activités au cours de la période 2015-2020.

	NUMÉRATEUR	DÉNOMINATEUR
INDICATEUR DE STRUCTURE Mesuré 1 fois par an	Nombre d'ETP pharmaciens hospitaliers cliniciens	Nombre total d'ETP pharmaciens hospitaliers
	Nombre d'ETP pharmaciens hospitaliers cliniciens	Nombre total de lits hospitaliers agréés

	NUMÉRATEUR	DÉNOMINATEUR
INDICATEUR DE PROCESSUS	Nombre de patients suivis par le(s) pharmacien(s) hospitalier(s) clinicien(s)	Nombre total de séjours ou de journées d'hospitalisation
	Nombre de situations analysées ou d'évaluations	Nombre total de situations ou d'opportunités

	NUMÉRATEUR	DÉNOMINATEUR
INDICATEUR DE RÉSULTAT	Nombre d'interventions (acceptées)	Nombre de situations analysées ou d'évaluations
	Nombre d'interventions (acceptées)	Nombre de lignes de médication contrôlées

* ETP: équivalents temps plein

Parallèlement à ces indicateurs standard, un indicateur de résultat rattaché à un thème bien précis est défini chaque année. Cet indicateur fait également l'objet d'un compte rendu dans le rapport annuel et mesurera l'évolution des actions de pharmacie clinique dans le thème annuel concerné à partir de 2017.

9 Conclusion

Pour apporter un appui supplémentaire aux thérapies médicamenteuses dans les unités de soins, des pharmaciens cliniques ont été adjoints dès le milieu des années 60 à l'équipe de dispensateurs de soins présente dans les unités de soins dans un certain nombre de pays anglo-saxons.

La valeur ajoutée du pharmacien clinique à l'équipe de soins en termes d'efficience, d'efficacité et de sécurité dans le cadre des thérapies médicamenteuses a été et reste encore amplement documentée dans des revues internationales. (voir références en annexe 1)

Au début de ce siècle, un certain nombre d'initiatives ont été lancées dans les hôpitaux belges, auxquelles des pharmaciens hospitaliers collaboraient, dans les unités de soins, en équipes constituées des médecins et des infirmiers afin de parvenir à une prestation de soins optimale au moyen de médicaments. L'accent est généralement mis sur l'optimisation de la politique d'admission et de sortie, ainsi que des soins transmuraux, sur la possibilité d'éviter des incidents liés aux médicaments, sur la réalisation d'un examen critique de la médication ou sur l'optimisation de la qualité par des projets spécifiques liés à la médication. Les populations cibles sont souvent des populations à risques, telles que les patients gériatriques, les patients pédiatriques souffrant d'affections oncologiques ou chroniques, les patients orthopédiques, les patients se trouvant en soins intensifs et aux urgences.

Les autorités belges ont rapidement compris la plus-value de la pharmacie clinique et, par le biais d'un financement par projets et, dans plus de 50 hôpitaux, elles ont intensifié ce mouvement de mise à disposition d'une pharmacothérapie complète plutôt que d'une simple administration de médicaments. En 2014, cet engagement a été consolidé par un financement structurel pour tous les hôpitaux généraux et pour quelques hôpitaux psychiatriques.

Au même moment, pour encore mieux préparer le pharmacien hospitalier à son nouveau rôle, la formation de pharmacien hospitalier est devenue une spécialisation de type Master complémentaire de 3 ans.

Entre-temps, par une grande quantité de publications dans des revues nationales, mais surtout internationales, les pharmaciens hospitaliers ont démontré que les moyens investis et l'allongement de la formation apportaient une importante valeur ajoutée, du pharmacien hospitalier cliniquement orienté au processus thérapeutique à l'hôpital. (voir références en annexe 2)

Il appartient aux autorités, au moyen du Réseau des Comités médico-pharmaceutiques, de veiller au chemin emprunté et à mettre l'accent sur l'avenir afin que tous les hôpitaux appliquent à leurs patients une thérapie médicamenteuse efficiente, efficace et sûre.

10. Sources

- *Eur J Hosp Pharm* 2014; 21:121-124 doi:10. 1136/ejhpharm-2013-000332 – Tommy Eriksson.
- *Healthcare Executive*-Oktober2009-nr48: Verslag van de 7de HE Seminar: Draagt de klinische farmacie bij tot de optimalisering van het ziekenhuismanagement.
- Willems L, Robays H. De ontwikkeling van de klinische farmacie in de Belgische Ziekenhuizen en de rol van de overheid. *Pharmacon* 2008; 40(3):18-19.
- Ampe E. *Tijdschrift voor Geneeskunde*. 2006;1273-1284
- *Uw pil, onze farmaceutische zorg. 10 jaar Klinische Farmacie Universitair Ziekenhuis Gent*. Academia Press;2010.
- American College of Clinical Pharmacy's. The definition of clinical pharmacy. *Pharmacotherapy* 2013;33(8):888-91.
- MF[C]MP NEWS, Jaargang 3, Nummer 1, december 2012 Analyse van activiteiten in de pilootfase.
- Allenet B, Bedouch P, Baudrant M, Detavernier M, Rey C, Calop J, Foroni L. Van geneesmiddelenhistoriek tot farmaceutische anamnese: gestandaardiseerde patientbevraging door de klinisch apotheker in het ziekenhuis. *Farmaceutisch Tijdschrift voor België*-2010-nr2.
- Tam V.C., Knowles S.R., Cornish P.L., Fine NN, Marchenaso R., Etchells E.E. Frequency, type and clinical importance of medication history errors at admission to hospital: a systematic review. *JAMC*;2005;173(5):510-5.
- Pôle Pharmacie, Centre Hospitalo-universitaire de Grenoble & UTR de Pharmacie, Université Joseph Fourier, Grenoble.
- From Spinewine et al., unpublished ; Pharmaceutical care process (as applied by clinical pharmacists)farm.ucl.
- Wilmotte L, Hecq J.-D. Analyse des conditions d'une implémentation de la pharmacie clinique dans la formation des pharmaciens hospitaliers belges. *Pharmakon* 2003 35 4 10 – 16.